

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$1.00  
 Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50  
 Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Marailleurs... 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces classées 25 mots, 50 sous par insertion, plus un sous par mot additionnel au-dessus de 25 mots; minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de la Couronne, (Édifice Guillemette) Québec. Case postale 129.—Tél. 2-4297.

## LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION ET RÉDACTION  
 37, DE LA COURONNE,  
 QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
 et de la Société des Jardiniers-Marailleurs de la Province de Québec

## RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit être adressée au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Case postale 129, Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président.

QUÉBEC, LE 16 AOUT 1928

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 33

## Pour les vaillants

## Comment devenir propriétaire

M. Hormisdas Magnan, publiciste du Ministère de la Colonisation, fait, dans une brochure, un contraste saisissant entre le sort de l'ouvrier des villes et le sort du colon.

Il est certain que la très grande majorité des ouvriers de villes sont toute leur vie des esclaves salariés et meurent pauvres, tandis que le colon laborieux peut, après quelques années, vivre indépendant sur une terre bien à lui.

Que celui qui se propose de devenir colon étudie d'abord ses goûts et ses aptitudes. Il peut ensuite choisir une terre en la visitant lui-même, et compléter ses renseignements en s'adressant au curé ou à l'agent du lieu.

Celui qui veut s'établir sur une terre boisée doit avoir naturellement quelqu'argent pour vivre durant la première année. Les travaux des chantiers et ceux de construction de routes peuvent aider au colon, mais ce n'est pas suffisant. On peut dire, d'une manière générale, qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de trois ou quatre cents piastres.

Il est préférable pour le colon de profiter du bon marché des derniers chemins d'hiver pour se rendre sur son lopin de terre. Plusieurs, toutefois, s'y rendent l'automne, font quelques défrichements et construisent la maisonnette qui abritera leur famille.

Ces travaux préliminaires sont très utiles, car ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du campement provisoire.

Avec Monsieur Magnan voyons maintenant à l'œuvre un jeune colon sur une terre en bois debout. Il débute avec un cœur vaillant, deux bons bras, une hache, une poche de provisions et quelques piastres dans son gousset. Chaque coup de hache, chaque coup de pioche, chaque coup de charrue, chaque sueur sont comptés à son crédit. Il est bientôt étonné et réjoui à la vue de ce que lui rapportent les fruits de son travail. Il récolte d'abord pour nourrir sa famille et ses animaux.

Déjà il se sent libre et indépendant. Lui aussi, il a fondé un foyer prospère. A mesure que sa famille augmente, la production aussi augmente, et à tel point que le voilà avec un surplus. Il vend de ses produits; c'est déjà l'aisance qui commence pour lui. Les jours durs sont finis. Ses nombreux enfants ne lui sont pas à charge, au contraire; plus il en a, plus il s'aperçoit qu'il est riche. Il lui en coûte peu pour les nourrir et les vêtir. Leur travail, joint au sien, lui permet d'agrandir ses champs, d'améliorer sa culture, d'élever plus de bestiaux. Et pas de soucis, pas de chômage, pas de crise à redouter. Peu importe à l'habitant que le prix du pain, du lait, de la viande, des œufs, du bois et du charbon augmente toujours. Il a son caveau et son grenier remplis de provisions, son abri plein de bois. La terre ne chôme jamais, elle lui fournit tout en abondance.

Heureux producteur qui ne craint pas la famine! Il est le premier servi, et c'est son surplus qui va à la ville. Et le terrien comme l'ouvrier vieillit, mais son travail a été productif pour lui et les siens. Plus il a travaillé pendant sa vie, plus il possède maintenant. Sa vieillesse sera heureuse, paisible, sans amertume. Et quand il meurt, quelle consolation pour lui de laisser à sa famille un beau bien en héritage. Sa femme et ses enfants sont à l'abri de la misère sur la terre qu'il a défrichée, dans la maison qu'il a construite. Par la vertu de son travail et de ses sueurs, la terre en bois debout est devenue une belle ferme: il n'a pas peiné en vain; il peut dormir en paix son dernier sommeil, il a été utile à sa famille, à sa patrie.

Oui, honneur à toi, petit défricheur! comme l'a si bien dit un des nôtres. De tes coups de hache et de tes coups de charrue est-né le Canada français.

Voilà le tableau que ne sauraient trop contempler et méditer nos fils de cultivateurs qui ont à se déplacer et nos ouvriers urbains qui ne trouvent dans l'industrie qu'une existence précaire. Leur avenir est dans leurs mains. Il dépend du choix qu'ils sauront faire entre deux carrières qui leur sont ouvertes.

## L'aide aux colons

Le gouvernement provincial a compris l'importance d'aider le jeune cultivateur et il a inauguré une politique de colonisation que tous devraient faire connaître et apprécier. Il défriche le lot à coloniser, bâtit les maisons nécessaires, construit les routes et établit les écoles. Il accorde aux colons une prime pour chaque acre de défrichement, etc.

Il faut admettre que si nous avons aujourd'hui à déplorer le départ de tant des nôtres, ce n'est pas la faute du gouvernement provincial, qui a fait, comme le disait l'honorable M. Perreault, "tout ce qui est humainement possible de faire pour conserver nos gens chez nous".

Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est de faire connaître à nos jeunes gens, aussi bien des villes que des vieilles campagnes, les richesses illimitées des régions nouvelles qui attendent les jeunes colons courageux et tenaces.

Pour cela, le gouvernement ne néglige rien: il a établi des services de propagande, une publicité fournie et très bien faite, des excursions de colons vers l'Abitibi, la Métapédia et ailleurs. Il invite tous les jeunes gens à se rendre compte par eux-mêmes des facteurs de prospérité et de bonheur qu'on peut trouver sur ces terres neuves et fertiles.

Que chacun comprenne maintenant qu'il lui appartient de faire connaître, dans la mesure du possible, ces immenses avantages qu'offre le gouvernement à nos jeunes gens, et à ces derniers qu'ils feront vraiment mieux leur avenir ici, que dans les usines américaines où ils peineront toute leur vie sans aucun espoir d'indépendance.

La belle et florissante région du Lac St-Jean, malgré les développements extraordinaires qui se sont produits dans tout le bassin du Lac St-Jean, peut encore s'agrandir considérablement par la colonisation. Signalons quelques-unes des jeunes paroisses où les colons peuvent s'établir avec avantage:—

L'ASCENSION:—(B. de P. "Langlais") Comprend le canton de Garnier et une partie du canton de l'Île. Fondée en 1919. Population 880 âmes.

NOTRE-DAME-DE-LOURDES:—(B. de P. "Girardville") Comprend une partie des cantons de Girard et de Beaudet. Fondée en 1919. Population 300 âmes.

ST-AUGUSTIN-DE-PÉRIBONCA:—Fondée en 1923. Comprendra une partie des rangs, V, VI, VII, VIII et IX du canton de Dalmas. Population 230 âmes.

ST-EUGÈNE-DE-PELLETIER:—Fondée en 1921. Comprend une partie des cantons de Pelletier et de La Trappe. Population 830 âmes.

STE-JEANNE-D'ARC-DE-PÉRIBONCA:—B. de P. "Boulangier". Fondée en 1921. Comprend une partie des cantons de Dolbeau, de Dalmas et de Proulx. Population 635 âmes.

STE-MONIQUE-DE-HONFLEUR:—B. de P. "Chutes Péribonca". Fondée en 1922. Comprend une partie des cantons de Taillon et de Dalmas, Population 250 âmes.

ST-THOMAS-DIDYME:—B. de P. "Didyme". Fondée en 1911. Comprend une partie des cantons de Girard et de Dumais. Population 300 âmes.

Pour tous renseignements, avantages, choix d'un lot, etc., les colons peuvent s'adresser en toute confiance au missionnaire-colonisateur du diocèse de Chicoutimi, M. l'abbé Jean Bergeron, qui a sa résidence et son bureau à Chicoutimi.

Pour envois de brochures, cartes et renseignements particuliers sur les lots à vendre dans la région du Lac-St-Jean, on doit s'adresser à L'Hon. M. J.-E. PERREULT, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.